

## Technologies numériques et légitimité des institutions issues des élections du 30 décembre 2018 en République Démocratique du Congo

BANTAMBA BONYENGA Gabriel<sup>1</sup>, BAKAY ASUMA Michel<sup>2</sup>, LOTITIKIMOTO LIKOPI Anicet<sup>3</sup>  
KATENGA Yannick<sup>4</sup> BOUMO MAEMBO Fabrice<sup>5</sup>

<sup>1</sup>chercheur au département des sciences politiques et administratives à l'Université de Kisangani.

<sup>2</sup>chercheur au département de relations internationales à l'Université de Kisangani.

<sup>3</sup>chercheur au département de sciences politiques et administratives à l'Université de Kisangani.

<sup>4</sup>chercheur à la faculté de droit à l'Université de Kisangani.

<sup>5</sup>chercheur à l'Institut Supérieur de Commerce de Kisangani.

### ABSTRACT

**Résumé:** Cet article aborde la problématique de l'accroissement de technologie numérique dans le processus électoral de 2018 en République Démocratique du Congo par le vote électronique et la légitimation des institutions issues de ces élections. Il met à lumière les controverses politiques et diplomatiques sur l'option levée par la centrale électorale congolaise qui est le vote électronique. Sur le plan politique recours à la machine à voter a conduit aux fissures institutionnelles et de la classe politique. Le parlement à travers l'assemblée nationale était pour la machine à voter tandis que le sénat s'en était opposé. Comme pour le FCC coalition au pouvoir, il fallait s'aligner derrière l'option levée par la Ceni pour justifier sa position avec le principe de l'indépendance de la centrale électorale, tandis que l'opposition qui a contesté le recours à cet outil, trouvant une manœuvre de fraude électorale. Sur le plan international la fermeté du gouvernement et de la Ceni a justifié la souveraineté internationale de l'Etat congolais en dépit des multiples pressions, sollicitations et les désaveux des autres Etats puissants, le gouvernement congolais est resté intransigent.

**Mots clés:** Machine à voter, CENI, Controverse et RDC.

This article addresses the issue of the increase in digital technology in the 2018 electoral process in the Democratic Republic of the Congo through electronic voting and the legitimization of the institutions resulting from these elections. It highlights the political and diplomatic controversies over the option exercised by the Congolese electoral center, which is electronic voting. Politically, recourse to the voting machine has led to institutional and political cracks. Parliament through the National Assembly was for the voting machine while the Senate opposed it. As for the ruling FCC coalition, we had to align ourselves behind the option raised by the Ceni to justify its position with the principle of the independence of the electoral center, while the opposition which contested the use of this tool, finding a maneuver of electoral fraud. Internationally, the firmness of the government and the Ceni has justified the international sovereignty of the Congolese state despite multiple pressures, requests and disavowals from other powerful states, the Congolese government has remained intransigent.

**KEYWORDS-** Voting machine, CENI, Controversy and DRC.

<sup>1</sup> BANTAMBA BONYENGA G., chercheur au département des sciences politiques et administratives à l'Université de Kisangani.

<sup>2</sup> BAKAY ASUMA M., chercheur au département de relations internationales à l'Université de Kisangani.

<sup>3</sup> LOTITIKIMOTO LIKOPI A., chercheur au département de sciences politiques et administratives à l'Université de Kisangani.

<sup>4</sup> KATENGA Yannick chercheur à la faculté de droit à l'Université de Kisangani.

<sup>5</sup> BOUMO MAEMBO Fabrice, chercheur à l'Institut Supérieur de Commerce de Kisangani.

### 1. INTRODUCTION

La démocratie pour laquelle le peuple congolais a opté comme mode de gestion au cours du référendum constitutionnel du 18 au 19 décembre 2005, est un régime politique pour lequel la souveraineté s'exerce par le peuple lui-même à travers les élections. Cette démocratie peut être directe ou indirecte selon le choix du peuple suivant son poids démographique et selon son étendu géographique. Parlant de la démocratie directe, NTUMBA LUABA<sup>6</sup> explique: sous l'antiquité à l'époque des cités (Athènes), les citoyens d'une ville, fort peu nombreux, pouvaient se réunir sur place publique et faciliter le fonctionnement d'une démocratie directe. Ils prenaient ensemble de manière collective les décisions politiques de gestion de la cité. Mais de nos jours, les grandes cités avec trop de citoyens ne permettent plus le fonctionnement d'une telle démocratie. C'est pourquoi, des nombreux Etats à travers le monde ont opté pour la démocratie représentative.

Avec la parenthèse constituée par les élections pluralistes<sup>7</sup> organisées en RDC en 1960 et 1965, l'une des causes des crises politiques récurrentes auxquelles la République Démocratique du Congo est confrontée depuis son acception à la souveraineté nationale et internationale est la contestation de la légitimité des institutions due notamment à l'absence d'élections réellement libres, crédibles et pluralistes. Les élections pluralistes de 2006 étaient censées mettre fin à cette longue et profonde crise de légitimité. En dépit d'avancées notables dans la gestion technique des opérations électorales, les élections de 2006 ont été néanmoins organisées sur une fragile base politique marquée par l'absence d'un consensus solide entre principaux acteurs politiques et par une dépendance logistique et politique très évidente à l'égard des bailleurs de fonds et des puissances occidentales.

L'innovation apportée par la commission électorale indépendante est celle de l'introduction, pour la première fois des technologies numériques lors de l'opération de l'enrôlement et de l'identification des électeurs. Pour Guy Hermet<sup>8</sup>, la démocratie électronique est un ensemble des technologies d'informations et de communication qui affectent à présent les pratiques politiques dans les démocraties.

A la différence des élections de 2006 et de 2011 où les technologies numériques étaient limitées aux seules opérations d'identification et d'enregistrement des électeurs, celles de 2018 ont connu une avancée significative en cette matière. Cette dernière consultation politique a connu la forte participation des technologies numériques en commençant par l'identification des électeurs jusqu'à la compilation des résultats pour la publication en passant par le vote électronique.

Il eut alors une controverse au sein de la classe politique congolaise, sur l'usage de la machine à voter, présentée et défendue par la Commission Electorale Nationale Indépendante comme une simple imprimante<sup>9</sup>, d'une part et d'autre part, de la crédibilité des résultats issus de ce vote. Cette controverse est aussi perceptible entre les puissances étrangères (communauté internationale). Lorsque certaines puissances occidentales se prononcent ouvertement contre le recours à la machine à voter, d'autres exigent plutôt sa certification et sa fiabilisation par les experts pour faire plus de garantie et de confiance à toutes les parties prenantes au processus électoral. D'autres pourtant veulent garder la neutralité, ils restent prudents et refusent de prendre position sur cette question.

La problématique des élections et des technologies numériques a suscité plusieurs réflexions critiques dans le cercle des spécialistes en sciences sociales. Dans son étude critique sur les premières élections pluralistes post-Mobutu, Makuta pacifique<sup>10</sup> par exemple s'interroge sur les écarts démographiques constatés entre les régions de l'Est et de l'Ouest de la RDC, lors de l'opération d'enrôlement et d'identification des électeurs en 2005 et son impact sur les résultats de ces élections. Cette analyse fort éclairante sur le plan sociopolitique, n'examine pas les raisons sous-jacentes qui justifient ces écarts notamment la proximité des frontières et leur porosité permettant la pénétration des habitants des pays voisins à l'Est par rapport à l'Ouest.

---

<sup>6</sup> NTUMBA LUABA., Droit constitutionnel général, Kinshasa, Ed. Université africaine, 2005, p.56

<sup>7</sup> NGAMBA-BINDA et al., *République Démocratique du Congo, Démocratie et participation à la vie politique. Une évaluation des premiers pas dans la III<sup>ème</sup> République*, Johannesburg, OSISA, 2010, p.66

<sup>8</sup> Hermet Guy et al. *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, armand colin, Paris, 2001, p.84

<sup>9</sup> Nangaa Yibeluo C., *Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante dans ses interventions au sujet de la machine à voter*. Sur Digital congo, le 04 octobre 2018

<sup>10</sup> Mokuta Mwambusa P., *Premières élections pluralistes post-Mobutu*, Paris, l'Harmattan, 2012, p.125

A la lumière des événements meurtriers qui ont entaché le processus électoral en République Démocratique du Congo et les tergiversations de la classe politique, ont poussé les analystes en sciences politiques de chercher les motivations profondes en se posant la question d'une part sur les causes de la controverse de la classe politique congolaise sur l'utilisation de la machine à voter et d'autre part sur la crédibilité des résultats de ces élections.

Ainsi, les fraudes électorales dues à l'utilisation de la machine à voter, la réduction du coût des élections d'une part, le manque du consensus sur la machine à voter d'autre part seraient les causes de la controverse sur son utilisation pour l'élection présidentielle du 30 décembre 2018. En outre, la suite du processus électoral serait mitigée compte tenu des divisions de la classe politique et de la contestation des résultats.

Pour tenter de vérifier toutes ces hypothèses, le recours à la méthode stratégique selon le protocole descriptif de Michel CROZIER et Erhard Friedberg a été mise en contribution. Cette méthode consiste à identifier tous les acteurs concernés sans aucune exception en fonction de leurs ressources, stratégies et enjeux de pouvoir dont ils disposent.

Les dirigeants de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), les acteurs politiques de la majorité présidentielle (MP), de l'opposition, de la société civile (Eglise catholique), la population congolaise et la communauté internationale sont les acteurs concernés par le processus électoral en RDC. L'enjeu commun pour tous ces acteurs est la conquête, l'exercice et la conservation du pouvoir politique en vue de l'amélioration du social de la population. Pour la récolte, le traitement et l'analyse de nos données, les techniques d'entretiens et documentaire ont été mis en contribution.

Cette étude poursuit comme objectif d'élucider les causes de la controverse de la classe politique sur l'utilisation de la machine à voter lors des élections présidentielles, législatives nationale et provinciale du 30 décembre 2018 en République Démocratique du Congo.

Hormis l'introduction et la conclusion, la présente étude s'articule autour de trois points essentiels à savoir le bref aperçu historique des élections en République Démocratique du Congo, la controverse sur l'utilisation de la machine à voter et enfin, la publication des résultats et la légitimité des institutions issues des élections du 30 décembre 2018.

## **2. BREF APERÇU SUR LES ELECTIONS EN RDC**

L'élection<sup>11</sup> est un mode de désignation des titulaires des rôles politiques octroyant aux membres de la collectivité concernées le droit de choisir leur représentant. Les élections s'imposent en même temps comme principe et comme technique de gouvernement.

- Comme principe de gouvernement, les élections constituent le fondement même de la démocratie représentative, postulant que le pouvoir politique n'est légitime que s'il est exercé par le peuple à l'intermédiaire de ses représentants dûment désignés.
- Comme technique de gouvernement, les élections deviennent un sujet de débat et de contestation. Ces méthodes utilisées pour désigner les gouvernants influent de manière déterminante sur le résultat des élections et constituent à ce titre un enjeu décisif pour la classe politique.

Depuis le 30 juin 1960, la date historique de l'accession de la République Démocratique du Congo à la souveraineté nationale et internationale, trois périodes importantes de tentative de démocratisation du pays par l'organisation des élections générales et pluralistes peuvent être retenues.

### **II.1. La période de 1960 à 1965**

Des élections législatives, sénatoriales et provinciales ce sont déroulé du 11 au 22 mai 1960 au Congo-Belge, actuelle République Démocratique du Congo. Les élections qui auront pour point de chute, l'installation des institutions de la première République précèdent de peu l'indépendance prise à la Belgique le 30 juin 1960.

Les élections avaient pour résultats l'installation des Assemblées nationales et Provinciales fortement fragmentées, les partis politiques s'établissant presque tous uniquement dans leurs fiefs électoraux.

---

<sup>11</sup> Hermet Guy al., op.cit. p.101

De ce morcèlement, une coalition menée par le mouvement national congolais (MNC) de Patrice Emery LUMUMBA parvient à réunir une grande majorité dans les deux chambres du parlement. Le régime politique de l'époque étant parlementaire, Joseph KASA-VUBU sera élu par le parlement, premier président du Congo et Lumumba premier Premier Ministre.

### II.2. La période de 1967 à 1997

La deuxième république va chercher à se légitimer en organisant des consultations populaires avec le référendum constitutionnel national du 04 au 23 juin 1967. C'est dans un contexte de dictature naissante que la constitution du 24 juin 1967 a été adoptée. Dix ans plus tard, après un intermède d'élections dites authentiques en 1975 (acclamation des listes). Le président Joseph Désiré Mobutu, chef de l'Etat, procède en 1977 après la première guerre du Shaba (Katanga) à des pseudo-reformes qui mettent fin à l'histoire des élections démocratiques au Zaïre (RDC).

C'était là la consécration d'une des dictatures les plus fortes du continent africain avec toutes les conséquences possibles. Benoit VERHAEGEN<sup>12</sup>.

Avec le vent dévastateur de la Pérestroïka soufflé en occident (URSS) par Mikhaïl Gorbatchev, consistant entre autres, à l'instauration de la démocratie pluraliste, le président Mobutu, à la suite des consultations populaires initiées en 1990 va prononcer devant le congrès le retour du multipartisme et de l'organisation prochaine des élections générales, pluralistes et démocratiques. C'est à cette occasion que le Président lâcha la phrase qui deviendra plus célèbre « comprenez mon émotion ».

La République Démocratique du Congo a ainsi connu une transition politique de seize ans (depuis 1990)<sup>13</sup>.

### II.3. La période de 2006 à nos jours

Selon l'article 211 de la constitution (révisée par la loi n°11/002 du 20/01/2011) il a été créé deux institutions d'appui à la démocratie. Parmi lesquelles, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) qui avait pour mission de conduire le peuple congolais aux élections libres, démocratiques, transparentes, pluralistes et apaisées tant attendues depuis les décennies.

C'est à partir du cycle électoral lancé en 2005 par l'opération d'enrôlement et d'identification des électeurs que la technologie numérique a été introduite pour la première fois dans le système électoral congolais.

Pour O'Neal B., par systèmes électoraux, il faut entendre les mécanismes de traduire les votes des citoyens en siège dans les institutions représentatives.

A cet effet, la CEI a recruté des agents commis à l'enrôlement et identification des électeurs dans les listes électorales et la livraison de carte d'électeur faisant office de la carte d'identification notons qu'à cette époque, les nouvelles technologies de l'information et de la communication étaient très rares et peu usitées dans le pays. La CEI a réussi quand-même à former en cascade ses agents pour s'adapter à ce nouvel outil.

Le dimanche 30 juillet 2006, date historique des premières élections libres et démocratiques avec deux scrutins combinés (élections présidentielle et législative nationale), plus de 25,6 millions d'électeurs (dans un pays de 60 millions d'habitants) se sont rendus aux urnes pour désigner leurs représentants à l'Assemblée Nationale et leur président de la République<sup>14</sup>. Après cette première expérience de suite de la vague de la démocratisation la République Démocratique du Congo ouvre la voie à un nouveau cycle électoral. La deuxième étape s'en suit avec les élections 2011.

#### b) Election de 2011

La première étape de processus, la mise à jour des listes électorales qui en constitue une première difficulté. Entre les élections de 2006 et celle de 2011, le corps électoral s'est accru à environ 20%. Peu de pays au mode sont confrontés à une augmentation aussi forte. La RDC considérant, à juste titre qu'elle n'avait les moyens d'organiser un recensement général de la population a opté pour une révision du fichier électoral de 2006.

---

<sup>12</sup> VERHAEGEN B., « *Démocratie et développement* », in Congo Afrique, N°262-270, 1992, p337

<sup>13</sup> NGUMBI KITETE C., *Configuration des résultats des élections législatives de 2006 et de 2011 dans la Ville de Kisangani : Analyse socio-politique*, revue de l'IRSA, N°20, Novembre 2014, pp 129-148

<sup>14</sup>O'Neal B., *Les systèmes électoraux*, bibliothèque du parlement : sur <http://dsp-tpsyc.umontréal.g.c.ca/collection>. R : LOPB dp/BP/bp 334 t.latern. consulté, le 03/04/2019.

Pour Léon de Saint Moulin,<sup>15</sup> l'enrôlement est une opération difficile, particulièrement dans un pays où l'identification de la population est déficiente, et la définition des lieux de résidence insuffisamment définie. A ce sujet, le dernier recensement général organisé dans le pays remonte en 1984.

Quoi qu'il en soit, il est vrai que le rôle de technologie numérique dans le processus de cette deuxième consultation de la population s'est aussi accru. Par exemple, les listes électorales qui allaient être affichées au grand public dans les délais légaux n'ont pas peu. Seuls les électeurs de grandes villes qui y ont eu accès grâce à l'internet. Le 28 novembre, jour du scrutin présidentiel combiné aux législatives nationales, les congolais se sont rendus aux urnes en course à la présidentielle de la République dont Joseph Kabila, candidat à sa propre succession et 10 autres belligérants.

Dans les trois cycles électoraux la technologie numérique est apparue en 2005 premièrement dans les opérations de révision du fichier électoral en suite, les publications des listes électorales sans intervenir dans le vote.

Cela traduit une dynamique du phénomène technologie électorale en République Démocratique du Congo. Guy Hernet et al.<sup>16</sup> Pensent que la proclamation du résultat des élections pose des problèmes. Comment comptabiliser l'abstention? quel seuil, la participation doit-elle être atteinte pour valider l'élection? Les bulletins blancs ou nuls peuvent-ils être comptabilisés à part et de quelle manière, alors que, généralement les résultats sont proclamés en tenant compte des seuils suffrages valablement exprimés? Enfin, le contentieux électoral désigne les recours introduits contre les résultats. Et la particularité des élections de 2018 sous examen est l'accroissement de technologie nouvelle dans le processus électoral, facteur de controverse de nature à capoter le processus, cet accroissement de la technologie dans les élections a fait couler d'acres et diviser les parties prenantes. Dans les lignes qui suivent nous analysons les controverses de la classe politique sur la machine à voter principal enjeu de controverse des élections de 2018

### 3. CONTROVERSE SUR LA MACHINE A VOTER

La base juridique et institutionnelle, la période préélectorale, électorale et postélectorale méritent d'être brièvement décrites dans les lignes qui suivent.

#### III.1. Base juridique et institutionnelle

Le projet de la loi électorale présenté par le gouvernement de la République à l'Assemblée nationale a porté trois grandes innovations notamment, le seuil de l'éligibilité, la caution et la machine à voter. Ces trois innovations apportées au projet de la loi électorale sont à l'origine de divergence de la classe politique. Le projet<sup>17</sup> de loi a été adopté à décembre 2017 à l'Assemblée Nationale, cela sans que le consensus n'ait été trouvé à l'issue de deux jours de négociations entre la majorité présidentielle et l'opposition. Cette dernière n'a pas pris part au vote puisque selon elle, leurs observations n'ont pas été prises en compte dans l'élaboration de cette loi.<sup>18</sup>

Pour la conformité de la constitution de la RDC, les lois sont soumises à une navette législative de deux chambres du parlement. Envoyé pour la seconde lecture à la chambre haute du parlement, le projet de loi adopté par l'assemblée nationale rencontre les mêmes difficultés pour son adoption. Au sénat, le projet a été envoyé directement à la commission politique administrative et judiciaire (PAJ). La commission pour sa part révèle à la plénière les blocages dont elle fait face notamment le seuil de représentativité, la caution et la machine à voter. Pour le président du sénat, la fixation du seuil est une réforme importante dans le système électoral congolais mais devrait obtenir un consensus politique avant son adoption. Il propose donc que les dispositions du seuil et de la machine à voter soient renvoyées au prochain processus ou alors le seuil soit ramené à un pourcentage raisonnable mais au niveau de la circonscription.

---

<sup>15</sup> De Saint-Moulin L., *La répartition des enrôlés en 2011 et 2012*, Congo-Afrique n°459, Novembre 2011, p663-667

<sup>16</sup> Hernet G. et al. Op.cit, p.100

<sup>17</sup> Tshibala Nzenze B., *Ce projet de loi vise à rationaliser le système électoral du deuxième pays d'Afrique. Propos du premier ministre de la RDC le 20 novembre 2017 lors de la motivation sur les dispositions de la loi électorale diffusée sur la chaîne nationale RTNC.*

<sup>18</sup> La loi N°15/001 du 12 février 2015 modifiant et complétant la loi N°06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales.

C'est avec ces termes que le projet de loi électorale a été adopté au sénat. D'ores et déjà, il apparaît clairement que le projet de loi électorale est voté en terme non identique entre l'assemblée nationale et le sénat. Cela donne lieu à la mise en place de la commission mixte paritaire pour harmonisation des divergences. Aussitôt institué, la commission paritaire aplanie la divergence sur la machine à voter et écarte cette disposition dans le projet de loi, par contre, la divergence sur le seuil de représentativité de 1% au niveau de la circonscription pour le sénat persiste. En vertu de l'article 113 de la constitution c'est l'avis de l'assemblée nationale qui statue définitivement en cas de persistance de désaccord. En clair, la machine à voter présentée par la CENI à travers le gouvernement n'a pas trouvé une base légale à la suite de cet exercice parlementaire. Dans un processus électoral qui a déjà connu autant de tribulations, cette question sans consensus et écartée dans la loi électorale, va rester à la une au long de processus électoral.

### III.2. La période pré-électorale

La RDC est plongée dans une crise politique depuis la non organisation de l'élection du successeur du président sortant Joseph KABILA arrivé fin mandat depuis fin 2016. Entre-temps, un accord politique a été signé entre la majorité au pouvoir et l'opposition sous l'égide des évêques de la conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO)<sup>19</sup> pour assurer une gestion consensuelle de l'Etat.

A en croire, les positions des parties prenantes au processus électoral, ce but est loin d'être atteint à cause de la machine à voter qui divise la classe politique.

#### III.3.1. Position de la Majorité Présidentielle sur la machine à voter

La position de la majorité présidentielle et celle de la CENI ont toujours de similitude depuis le début du processus électoral. Pour Patrick KANGA, cadre du Front Commun pour le Congo (FCC) plateforme électorale dont Joseph Kabila est autorité morale, justifie la position de sa famille politique le FCC, du fait qu'il tient aux principes républicains qui consacrent l'indépendance de la centrale électorale.

*« A ceux qui décrivent la machine à voter de fournir des éléments probants et irréfutables contre cet outil. Nous ne soutenons pas la machine à voter. Il n'en va pas du rôle des politiques de la soutenir ou non »<sup>20</sup>.*

Dans le même ordre d'idée, Alain-André ATUNDU LIONGO, porte-parole de la Majorité Présidentielle précise que sa famille politique est prête d'aller aux élections avec ou sans machine à voter<sup>21</sup>. Que cet instrument, poursuit-il, ne soit pas l'occasion des politiciens à mal de positionnement de justifier le non tenu des élections en 2018.

#### III.3.2. Position de l'opposition politique

Rappelons que dans le débat et le vote de la loi électorale dans les deux chambres du parlement, l'opposition a affiché clairement sa position contre la machine à voter. Elle s'étonne plutôt de l'entêtement de la commission électorale nationale indépendante et la majorité présidentielle pour le recours à cet outil qui n'a aucune base juridique. L'opposition, se rallie aux observations des experts britanniques et de l'organisation internationale de la francophonie à la CENI<sup>22</sup>. Plusieurs observateurs estiment que l'obstination de la CENI et la majorité présidentielle sont de nature à pousser l'opposition au boycott du scrutin combiné du 23 décembre 2018 et permettant au régime en place de continuer la gestion du pays. A ce propos l'opposition redoute la stratégie machiavélique du Front Commun pour le Congo. Qui se traduit par le forçage et la ruse. Mosca considère que toute société comprend deux classes, l'une qui dirige et l'autre qui est dirigée.

---

<sup>19</sup> Aux termes de cet accord, le président Joseph KABILA, dont le second et dernier mandat constitutionnel a pu se terminer le 20 décembre 2016, reste à la tête du pays. Il ne sera remplacé qu'après l'élection de son successeur. Celle-ci, selon l'accord, interviendra d'ici fin décembre 2017. Soit quatre mois plus tôt que le délai prévu dans le premier accord signé à la cité de l'union africaine le 18 octobre 2016, sous la facilitation du Togolais Edem KODJO. Le gouvernement est ainsi confié au rassemblement de l'opposition en vue d'une gestion consensuelle du pouvoir jusqu'à la tenue effective des élections. Le but d'une gestion consensuelle du pays est de renforcer la confiance entre acteurs politiques en vue d'aboutir à une issue favorable du processus électoral.

<sup>20</sup> Patrick Kanga., *Cadre du FCC, il intervient sur la question de la machine à voter* SUR [www.actualite.consulte](http://www.actualite.consulte) le 08 avril 2018.

<sup>21</sup> André Atundu Liongo., *Porte-parole de la majorité présidentielle qui répond aux questions du journaliste de la radio okapi*. Sur [www.radiookapi.net](http://www.radiookapi.net)

<sup>22</sup> WFD, une fondation britannique spécialisée dans l'appui aux institutions, avait en mi-septembre, entre autres, demandé, à l'issue de son examen des machines à voter, que les communications externes, la carte SIM et le réseau WIFI incorporés à ces engins soient déconnectés et que 660 bulletins de vote au maximum soient imprimés par chaque machine pour éviter un excès de vote

La classe dirigeante utilise à la fois des méthodes légales et des méthodes arbitraires pour maintenir sa domination. Elle monopolise le pouvoir et profite des avantages qui y sont attachés. Pour cette raison, elle cherche à conserver le pouvoir

L'UDPS principal parti de l'opposition laisse entendre que l'opposition serait désormais prête à prendre part aux élections du 23 décembre, malgré le maintien de la controversée machine à voter. Félix TSHISEKEDI, président de l'UDPS ne pipe mot. La polémique n'a cessé pourtant d'enfler à Kinshasa depuis cette fameuse sortie médiatique de certains de ses lieutenants sur le recours à la machine à voter pour les élections à venir. Jusqu'ici, l'opposition a toujours appelé à l'abandon de cet engin. Mais il n'était plus certains que cette position soit entièrement partagée au sein de l'UDPS.

Pour Peter Kazadi<sup>23</sup>, nous nous devons de dire la vérité au peuple. En réalité, la machine à voter ne constitue qu'un prétexte pour ne pas aller aux élections. Pour lui, l'UDPS pourrait finalement aller aux élections avec ou sans la machine à voter. Ce dernier, n'épargne pas non plus certains amis de l'opposition, écartés légalement ou illégalement de la course. Ils cherchent à hypothéquer l'avenir démocratique du pays jusqu'à ce qu'ils soient de nouveau en scrutin sont l'ancien gouverneur du Katanga, Moïse KATUMBI, l'ex-vice-président de la République, Jean – Pierre Bemba, et l'ancien Premier ministre Adolphe MUZITO. Les trois forment pourtant, depuis quelques semaines, une coalition avec quatre autres candidats encore en lice (Félix Tshisekedi, Vital Kamerhe, Freddy MATUNGULU et Martin FAYULU).

De ce point de vue, un cadre de Ensemble pour le changement, plateforme de Moïse KATUMBI CHAPWE, ex-gouverneur du Katanga, candidat à la présidentielle de 2018 empêché d'entrer au pays réplique :

*« l'opposition ira aux élections et l'opposition va continuer à mobiliser la population pour refuser la machine à voter qui est contraire à la loi, qui n'a pas de consensus et qui ne garantit rien. C'est au congolais qu'il appartient d'imposer à la République l'Etat de droit, la liberté, la démocratie et le changement<sup>24</sup> »*

La situation bascule dans le camp de l'opposition au départ ensemble contre la machine à voter, comme en politique les intérêts divisent assez souvent les canons ont changé de direction. Le problème n'est plus la machine à voter mais la déception de KATUMBI et BEMBA voulant hypothéquer le processus parce qu'écartés de la course. Cette stratégie de l'UDPS réconforte la majorité, le gouvernement et la CENI.

Ces positions divergentes créeront par la suite des fissures dans les camps de l'opposition qui plus tard, conduira l'UDPS et UNC à se retirer du Rassemblement pour créer le camp pour le changement. Sous les bons offices de la fondation Koffi Anan en Bruxelles les opposants s'étaient réunis à Bruxelles pour désigner un candidat commun de l'opposition à l'issue d'un vote Martin FAYULU sera désigné et le rassemblement sera mué à Lamuka.

Dans cette confusion générale, les enjeux divisent, Robert Michel<sup>25</sup> S'intéressant à la fois au problème de démocratie et du déplacement des buts dans les organisations. Il conçoit la démocratie comme étant la participation populaire au processus de formulations des politiques et des programmes. Il estime que le déplacement de but est le facteur de contradiction au sein des organisations.

Quant au déplacement des buts, il survient lorsqu'une organisation déplace son but c'est-à-dire substitue à son but légitime initial, un autre but pour lequel elle n'a pas été créée, pour lequel aucune ressource n'a été prévue et qu'on ignore même qu'elle le poursuit. La forme la plus habituelle de déplacement est le processus par lequel une organisation inverse l'ordre des priorités, entre ses buts et ses moyens de sorte qu'elle fait de ses moyens les buts et de ses buts, ses moyens.

Pour l'Udps le but initial (non à la machine à voter) doit être changer pour les élections à tout prix. Un déplacement de but.

---

<sup>23</sup> De Vital Kamerhe à Félix Tshisekedi, en passant par Jean-Pierre Bemba, Martin Fayulu, Adolphe Mozito, Freddy Matungulu et Moïse Katumbi, ce dispositif électronique est considéré comme un instrument de fraudes au profit du candidat du pouvoir.

<sup>24</sup> Christophe Lutundula, Proche de Moïse Katumbi et cadre de Ensemble pour le changement à lire sur : [www.jeuneafrique.com](http://www.jeuneafrique.com) consulté, le 04/04/2019.

<sup>25</sup> Robert Michel, les parti politiques, Paris, 1971

### III.3.3. Position de la société civile congolaise

La non organisation d'élection présidentielle en décembre 2016, période qui consacre la fin du second et dernier mandat constitutionnel du chef de l'Etat, Monsieur Joseph Kabila a suscité beaucoup de réactions dans la société civile congolaise.

Avec la machine à voter présentée par la CENI pour les élections combinées du 23 décembre 2018, les organisations de la société civile ne sont pas restées en marge sur cette fameuse question.

Les réactions de l'Eglise catholique et des mouvements citoyens sont celles que nous avons jugées pertinentes et qui seront décrites dans les bas de page. Parlant des organisations de la société civile, Robert PUTNAM<sup>26</sup> le concilie avec le concept capital social. Ce dernier se réfère à la valeur collective de tous les réseaux sociaux et les inclinaisons qu'en résultent pour faire des choses l'un de l'autre. Le capital social est une composante de l'établissement et du maintien de la démocratie. Abordant dans le même sens, Pierre Bourdieu<sup>27</sup> pour sa part considère le capital social comme un ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées et d'interconnaissances. La puissante église catholique de la RDC, très impliquée dans la vie politique a, depuis quelque temps, multiplié plusieurs messages aux autorités du pays et de la CENI ainsi qu'à toutes les parties prenantes au processus électoral de trouver compromis sur la machine à voter pour éviter une parodie d'élection.

Le débat s'est invité aussi dans la rue. Dans toute la RDC, tout le monde ou presque en parle en tout chemin, en tout lieu et à n'importe quelle circonstance. Comme lors du match contre le Zimbabwe. Comptant les éliminatoires de la coupe d'Afrique des nations (CAN) 2019. Alors que les Léopards de la RDC étaient menés (1-2) au stade des martyrs de Kinshasa et que le match touchait à sa fin, le public ne s'est pas empêché de parler de la machine à voter, en lingala, l'une des quatre langue nationale chantaient des supporters qui parlaient même de la « machine à voler ».

Les mouvements citoyens tels que la lutte pour le changement (LUCHA) et Filimbi ont lancé des appels à des manifestations contre la machine à voter en RDC. Ils ont à cet effet organisé plusieurs marches et sit-in devant les bureaux de la CENI dans différentes provinces. De tous ces mouvements citoyens, il ne s'agit pas du rejet du processus électoral, mais plutôt la pressions sur les politiques en vue de l'organisation des élections apaisées en mode manuel pour une alternance politique démocratique crédible au sommet de l'Etat

Dans la société civile la machine à voter rencontre un autre obstacle celui de l'illégitimité, plusieurs appels au boycott sont lancés par les mouvements citoyens et l'église catholique.

### III.3.4. Position de la communauté Internationale

Dans la scène internationale la problématique des élections en RDC est une préoccupation majeure. L'organisation des nations unies (ONU), des Etats-Unis d'Amérique et de la République de Corée du Sud s'y intéressent sur l'utilisation de la machine à voter en RDC.

Les fissures de l'opposition congolaise caractérisent tout de même la communauté internationale surtout au tour de l'option à lever sur la machine à voter. Nous pouvons noter quand à ce: S'agissant de la machine à voter, le conseil de sécurité est presque divisé. Pour la Russie et la Chine, il faut laisser la RDC de prendre seule ses décisions, surtout que les élections relèvent de la souveraineté d'un Etat. Ce point de vue n'est pas partagé par les Etats-Unis d'Amérique et la France.

Toutes les chancelleries redoutent un nouveau report et les contestations qui pourraient en découler. La tenue des élections le 23 décembre est une ligne rouge même pour l'Union Africaine, ont assuré les diplomates africains.

Le conseil de sécurité a recommandé aux parties prenantes au processus électoral de dialoguer pour dégager un consensus autour des points qui divisent les acteurs politiques, entre autres la machine à voter, le fichier électoral, la sécurité des candidats et électeurs.

---

<sup>26</sup> Putnam Robert., Capital social, cité par Welepele E., *Cours d'aspects politiques et administratifs du développement*, dispensé en L2 SP, SPA, FSSAP, UNIKIS, 2018-2019, inédit.

<sup>27</sup> Bourdieu Pierre., *Le capital Social. Notes provisoires. Actes de la recherche en sciences sociales*, N°31, Janvier p.3

Les Etats-Unis sont opposés au recours à un système électronique de vote pour la triple élection prévue en décembre 2018. Un tel recours représente un risque colossal pour la RDC.

La Côte d'Ivoire pour sa part met la CENI en garde contre le risque d'élections mal préparées. Pour le Pays-Bas, il faut respecter la décision de la CENI de recourir à un système électronique tout en lui demandant de tester rigoureusement le matériel avant les scrutins.

L'organisation de défense des droits de l'homme Human Rights Watch évoque la crainte de fraudes lors des élections et redoute la transparence.

Le gouvernement Sud-Coréen, par l'entremise de son ambassadeur a fait savoir sa position sur l'utilisation par le gouvernement congolais des machines à voter aux prochaines élections. La Corée du Sud précise que l'organisation sans but lucratif A-Web, qui apporte un soutien technique à la CENI en rapport avec ces machines a rompu des liens avec le Congo. Le gouvernement Coréen indique avoir expliqué au fabriquant de ces machines « MiruSystems » les risques potentiels en cas d'exportations des machines à voter.

Exporter leurs machines en RD Congo pourrait donner au gouvernement congolais un prétexte pour des résultats indésirables liés aux élections. Le recours à la machine à voter par la CENI pourrait mettre en danger la tenue pacifique et ordonnée des élections.

L'ONU s'évertue toujours à apporter un appui logistique à la RDC qui n'event pas.<sup>28</sup>

L'impasse est grandissante. Dans un climat d'incertitude, de confusion générale et de la crise de confiance entre toutes les parties prenantes au processus électoral autour de l'option levée par la CENI: « le vote électronique à machine à voter », finalement le triple scrutin tant redouté sera organisé le 30 décembre 2018. Et mettre en compétition pour la présidentielle 21 candidats. L'élection en Rdc était devenue un enjeu diplomatique de taille étant donné que le conseil de sécurité des nations unies s'est réuni pour la cause, l'union européenne et l'union africaine s'en ont attelée. Plusieurs puissances mondiales se sont prononcées autour de l'ambiguïté que suscitait la machine à voter notamment les Etats-Unis, la France, la chine, la Russie...

La Rdc était devenue un Etat puissant qui a avait la capacité de faire et faire faire sa volonté. Malgré les multiples pressions et les incertitudes des uns et des autres le gouvernement congolais et la CENI sont restés intransigeants quant à l'option de la machine à voter au nom de la souveraineté.

### **III.3. Déroulement du scrutin du 30 décembre 2018**

Reportée à trois reprises, les élections combinées à savoir la présidentielle, les législatives nationales et provinciales ont finalement ont eu lieu le 30 décembre 2018 à 6 heures précises à travers le territoire national à l'exception des circonscriptions de Beni Ville, Beni territoire, Butembo (l'Est du pays) et de Yumbi (à l'Ouest).

La cause de ce report est l'insécurité et la maladie à virus EBOLA à l'Est et l'insécurité dû au conflit interethnique entre les communautés Batende et Bandundu à Yumbi.

La population découvre enfin la fameuse machine à voter qui a fait couler de l'encre sur le plan national qu'international. L'écran tactile posé dans l'isoloir de bureau de vote permettant le choix du candidat par les électeurs suivis de son impression a, finalement été expérimenté. Un engouement de la population dans les centres de vote est manifeste à travers l'étendue de la République Démocratique du Congo.

La Conférence Episcopale Nationale du Congo, structure regroupant les prélats Catholiques, a pour ce scrutin déployé 40 milles observateurs muni des tablettes connectées à l'internet pour rendre instantanément le rapport sur le déroulement du scrutin sur l'ensemble du territoire national.<sup>29</sup>

---

<sup>28</sup> Invité à participer dans une réunion à New-York consacrée sur le processus électoral en RDC, Corneille Nangaa rappelle au conseil de sécurité que plus de 46 millions d'électeurs avaient été recensés pour la triple élection, déjà reportée plusieurs fois. L'option prise de recourir à la machine à voter permet de réduire le poids de l'ensemble des matériels à déployer de 16 mille tonnes à moins de 8 mille tonnes.

<sup>29</sup> La CENCO a dressé un bilan général sur les opérations de vote. Elle a salué le calme dans lequel s'est tenu le scrutin, mais a pointé un certain nombre d'irrégularités relevées dans les bureaux de vote à travers l'immense pays notamment le retard, les incidents et même des installations de 846 de bureaux de vote dans les lieux

D'où une faible constatation de difficulté autour de la machine à voter en dehors des informations relayées par l'église catholique sur la dysfonction de quelque outils le matin. Du côté société civile et acteur politique moins d'échos négatifs ont retenti le jour des élections autour de la controverse machine à voter ou à voler tels que les militants de l'opposition avaient qualifié.

#### **4. PUBLICATION DES RESULTATS ET LEGITIMITE DES INSTITUTIONS ISSUES DES ELECTIONS DU 30 DECEMBRE 2018**

La publication des résultats par la CENI et la cour constitutionnelle, la réaction de la classe politique après la publication des résultats sont l'essentiel de ce point.

##### **IV.1. De la publication des résultats**

Les élections combinées du 30 décembre avaient pour objectif principal de désigner le successeur du président sortant Joseph Kabila et assister pour la toute première fois à un transfert pacifique et civilisé du pouvoir depuis l'indépendance du pays.

Initialement prévue pour le dimanche, 06 janvier 2019 par le calendrier réaménagé de la CENI, les résultats des élections présidentielle et législative provinciales n'ont pu être publiés que la nuit du 09 au 10 janvier 2019.

Avant même l'annonce des résultats provisoires par la CENI, institution compétente en cette matière, la tension a été trop vive dans le pays. La fameuse déclaration du 03 janvier 2019 des évêques de la CENCO à l'issue de sa mission d'observation électorale jette de l'huile dans le feu.<sup>30</sup>

Ainsi, le candidat de l'UDPS, parti d'opposition, soutenu par la coalition CASH, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, le fils du leader de l'opposition, le feu Etienne Tshisekedi Wa Mulumba, est déclaré élu avec 38,57% des voix devant l'autre tête de l'opposition divisée, Martin Fayulu (34,83%). Celui de la majorité présidentielle soutenu par le FCC vient le troisième dans la course avec 23,84% des voix. Ce qui ouvre la phase des réactions des parties prenantes au processus électoral et à la communauté internationale.

##### **IV.2. Réactions des acteurs politiques après la publication des résultats**

La première réaction est celle du candidat Martin FAYULU, soutenu par la coalition LAMUKA (relève-toi en lingala) proclamé deuxième avec 34,83% selon les résultats provisoires publiés par la CENI dénonce un « Putsch Electoral ». Pour lui (Martin FAYULU) « *cette proclamation est le fruit des résultats fabriqués, inventés de toutes pièces dans les officines du FCC de Joseph Kabila. Il s'agit d'une escroquerie inacceptable de nature à provoquer de désordres généralisés sur l'ensemble du territoire national* ».

Le candidat du Lamuka, n'exclut pas la possibilité de déposer un recours devant la cour constitutionnelle. Il a demandé à l'influente Conférence Episcopale Nationale du Congo et à l'Eglise du Christ au Congo de révéler le nom de celui qui a réellement incarné le choix des urnes.

Pour Félix Tshisekedi, « *la vérité des urnes a triomphé. Il rend à cet effet hommage au président Joseph Kabila qu'il considère désormais non comme un adversaire politique mais comme un partenaire de l'alternance démocratique. Il salue la CENI et en particulier son président, Corneille Nangaa. Malgré les critiques et les menaces, il est allé au bout de sa logique.* »

---

prohibés (les débits de boisson, les camps militaires, les résidences des privées etc.). Il y a aussi des problèmes dans l'acheminement des listes électorales, bien que réglées dans l'après-midi. La Conférence Episcopale Nationale du Congo dans son rapport explique qu'à 6 heures du matin, ce 30 décembre, 830 bureaux de vote n'ont pu ouvrir comme prévu, énumérons plusieurs raisons notamment, l'aménagement tardif des bureaux de vote, procédures d'ouvertures trop longues, dysfonctionnement de la machine à voter, ...

<sup>30</sup> Pour la CENCO, sa mission d'observation a déployé plus de 40.000 observateurs dans tous les centres de vote du pays et s'est dotée d'un call center composé de 408 agents qui étaient en interaction avec ses observateurs à court et à long terme. Les données collectées ont été analysées par une équipe d'experts pluridisciplinaires. A travers cette déclaration, la CENCO affirme connaître le nom du président choisi par les congolais. Elle appelle à la CENI, en tant qu'institution d'appui à la démocratie, de publier, en toute responsabilité, les résultats des élections dans le respect de la vérité des urnes et de la justice, avant d'appeler le peuple congolais à demeurer vigilant pour l'aboutissement heureux du processus.

La Majorité Présidentielle qui avait soutenu la candidature de Emmanuel RAMAZANI SHADARY saisi cette occasion pour féliciter Félix TSHISEKEDI TSHILOMBO en qualité du cinquième Président élu de la République Démocratique du Congo.

« *Le FCC prend acte de la défaite de Emmanuel RAMAZANI SHADARY. Il précise être en train de réunir tous les éléments pour apprécier l'abnégation de ceux-ci les résultats proclamés par la CENI, et, le cas échéant, lui permettre d'envisager la saisine de la cour constitutionnelle* ».

La CENCO prend acte de la publication des résultats provisoires de l'élection présidentielle qui, pour la première fois dans l'histoire du pays, ouvrent la voie à l'alternance. Cependant, elle constate que les résultats de la CENI ne correspondent pas aux données en possession de l'Eglise.

L'ONU, à travers son secrétaire général, Antonio Guterres prend bonne note de l'annonce faite par la CENI. Il félicite le peuple congolais et réitère l'appui et l'engagement continu de son organisation à la paix et la stabilité en RDC.

Moussa Faki Mahomat, Président de la Commission de l'Union Africaine (UA) a félicité le peuple congolais, les acteurs politiques, la société civile et les institutions compétentes pour le terme des élections dans des conditions jugées satisfaisantes par la mission d'observation électorale de l'Union Africaine.

Jean-Yve le Drian et Didier Reynders respectivement ministres des affaires étrangères de la France et de la Belgique ont émis des doutes face aux résultats provisoires proclamés par la CENI et exigent des clarifications. Cyril Ramaphosa, Président Sud-Africain se montre plus prudent. Il prend acte des résultats provisoires et demande à la CENI de finaliser rapidement le processus pour assurer la crédibilité de l'élection et maintenir la paix et la stabilité. Ces réactions ne sont qu'un échantillon sur plusieurs qui ont été enregistrées au sujet de l'annonce des résultats provisoires de l'élection présidentielle du 30 décembre en RDC.

A l'intérieur du pays, les manifestations ont été observées dans quelques villes. A Kikwit (à l'Ouest), les affrontements ont éclaté au début de l'après-midi jeudi 10 janvier entre les militants de Martin Fayulu et les forces de l'ordre qui ont coûtés la vie à 4 personnes dont deux civils et deux policiers. Le tribunal de paix a été incendié et les dégâts matériels énormes. A Kisangani (Au nord-est) la Police Nationale Congolaise a dispersé dans la matinée un groupe de jeunes qui tentait de mettre le feu dans la résidence du Secrétaire Exécutif de la CENI de la Province de la Tshopo. Les heures qui ont continué jusqu'au soir<sup>31</sup>. Les manifestations de colère qui veut se transformer en joie après la conférence de presse de la CENCO. Par contre dans les Kasai (Au centre du pays) se sont des manifestations de joie qui s'étaient observées. La population est descendue très nombreuse dans les rues pour célébrer la victoire de leur candidat à la présidentielle, Félix Tshisekedi, proclamé élu par la CENI.

Il convient de constater que des foules des réactions et manifestations à la suite de la publication des résultats provisoires par la CENI, d'aucun ne cautionne la machine à voter comme facteur d'une fraude ou élément de contestation de ces résultats.

Ces résultats provisoires publiés par la CENI le 10 janvier ont fait l'objet de recours à la cour constitutionnelle.

### **a) De la saisine de la cour constitutionnelle**

Arrivé deuxième avec 34,83% des suffrages valablement exprimés selon les résultats provisoires, Martin Fayulu a déposé son recours à la cour constitutionnelle ce samedi 12 janvier conformément au prescrit du calendrier électoral réaménagé. Dans sa requête, la dynamique de l'opposition que Martin Fayulu engage réclame l'annulation du scrutin du 30 décembre, le recomptage des procès-verbaux et l'organisation dans deux semaines des élections dans les quatre circonscriptions exclues (Beni Ville et Territoire, Butembo et Yumbi).

Théodore NGOY, un autre candidat indépendant de cette course a saisi la cour constitutionnelle en procédure d'irrégularité et d'inconstitutionnalité du processus électoral. Ces deux requêtes ont mis à la barre les avocats de Martin Fayulu, Maître Théodore Ngoy et les avocats l'UDPS qui défendaient la conformité des résultats annoncés par la CENI d'une part, et de l'autre part, la CENI qui comparaisait en qualité d'experte.

Ici encore dans les requêtes des plaignants la machine à voter n'apparaît guère comme source de controverse.

---

<sup>31</sup> Nous sommes en colère, on nous a volé notre victoire. Criaient les jeunes qui jetaient des projectiles aux policiers dans la Commune Mangobo/Ville de Kisangani

### **b) De la publication des résultats définitifs**

Selon le calendrier réaménagé de la CENI, la cour constitutionnelle avait sept jours dès la date de la saisine pour examiner les recours des requérants à l'élection présidentielle.

Dans l'entre-temps, l'Union Africaine lors de sa rencontre le 17 janvier à Addis-Abeba (Ethiopie) sur le dossier de la RDC, plusieurs Chefs d'Etat et des gouvernements africains avaient conclu qu'il y avait des doutes sérieux sur la conformité des résultats provisoires, tels qu'ils ont été proclamés par la CENI.

En conséquence, les Chefs d'Etat et des Gouvernements ont demandé la suspension de la proclamation des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 30 décembre 2018. Ils se sont convenus d'envoyer en urgence en RDC une délégation de haut niveau comprenant le Président de l'UA (Paul KAGAME, Président du Rwanda) ainsi que d'autres Chefs d'Etat et des gouvernements, et le Président de la commission de l'UA, Moussa Faki Mahamat. Cette délégation devrait entrer en contact avec toutes les parties prenantes congolaises, dans le but de trouver un consensus sur une issue de la crise postélectorale dans le pays. Ils ont demandé en outre, à tous les acteurs concernés en RDC d'interagir positivement avec la délégation africaine dans l'intérêt de leur pays et de leur peuple. ont pris part à cette rencontre Paul KAGAME, Président en exercice de l'UA, Moussa Faki Mahamat, Président de la commission de l'UA et plusieurs Chefs d'Etat (Afrique du Sud, Zambie, Namibie, Ouganda, Rwanda, Congo, Guinée, Ethiopie et Tchad)

Cet appel a été accueilli diversement dans le pays. Si Martin Fayulu salue vivement la décision de l'UA et attend avec impatience la délégation qui devait arriver à Kinshasa lundi, 21 janvier, la Majorité Présidentielle et l'UDPS par contre s'opposent fermement à cette décision et rappellent à l'UA que le contentieux électoral relève de la compétence exclusive de cour constitutionnelle selon la Constitution Congolaise. La cour constitutionnelle a rendu finalement public son arrêt le 19 janvier. La victoire de Félix Tshisekedi est confirmée par la haute cour et il dévient le cinquième Président de la République Démocratique du Congo avec 38% des suffrages valablement exprimés.

Quant au sort de deux requérants Martin Fayulu et Théodore Ngoy, la cour constitutionnelle respectivement leur requête recevable mais non fondé pour le premier et pour le second, la requête est déclarée irrecevable.

### **c) De la reconnaissance internationale des institutions issues des élections du 30 décembre 2018 en RDC**

L'Union Européenne et l'UA reconnaissent enfin Félix Antoine Tshisekedi, comme le vainqueur de la présidentielle du 30 décembre dernier en RDC. Elles s'engagent à collaborer étroitement avec le nouveau régime de Kinshasa. Cette annonce a été faite au cours d'une réunion des ministres des affaires étrangères d l'UE et de l'UA tenue à Bruxelles en Belgique le 22 janvier.

Réuni en début février à Addis-Abeba, la capitale Ethiopienne, les Chefs d'Etat et des gouvernements de l'UA, avec la participation pour la toute première fois de Félix Antoine Tshisekedi. Le nouveau Président de la RD Congo va bénéficier de la confiance de ses pairs et il sera désigné deuxième vice-président en charge de l'Afrique centrale.

Les Etats-Unis d'Amérique de leur part acceptent de collaborer avec le Président Félix Tshisekedi. Ce qui donne un sens à son voyage à Washington du 03 au 0 Avril.

Cependant, le gouvernement, américain a accusé vendredi, 22 février le président de la Ceni et ses 2 collaborateurs et le premier président de la cour constitutionnelle de s'être enrichis personnellement par l'usage de la corruption et d'avoir violé les droits humains. Il s sont interdits d'accès au territoire américain.

## **5. CONCLUSION**

L'analyse de l'enjeu majeur comme souligné précédemment dans cette étude sur Technologies numériques et légitimité des institutions issues des élections du 30 décembre 2018 en République Démocratique du Congo est la conquête, l'exercice et la conservation du pouvoir en vue de l'amélioration du social de la population en cela s'ajoute l'affirmation de la souveraineté internationale. Tous les acteurs impliqués dans ce processus ont eu recours à plusieurs stratégies et ressources pour y parvenir et se faire entendre.

La fameuse controverse autour de la machine à voter, une option épineuse de la crédibilité du processus levée par la centrale électorale a été analysé et démontrée. Divisant les parties prenantes dans le processus au départ, peut être analysé à deux niveaux.

Le niveau national où les acteurs impliqués au processus électoral ont eu recours à plusieurs ressources et stratégies, la question de la machine à voter a fait des fissures institutionnelles et la classe politique. Le parlement à travers

l'assemblée nationale était pour la machine à voter tandis que le sénat s'en était opposé. Comme pour le FCC coalition au pouvoir, il fallait s'aligner derrière l'option levée par la Ceni pour justifier sa position avec le principe d'indépendance de la centrale ceci a donné un grand avantage au FCC de réaliser le forcing sur les autres acteurs. Pour l'UDps le déplacement du but selon Robert Michel a permis de déjouer les autres forces politiques de l'opposition alors que Lamuka va se contenter de ralliement et le rejet du radicalisme autour de l'option machine à voter parce que ne disposant pas finalement des ressources nécessaires pour continuer à contester, il fallait faire avec la technologie numérique. Au finish le gouvernement et la Ceni remportent un pari pourtant difficile celui de vote électronique par la machine à voter.

Sur le plan international la fermeté du gouvernement et de la Ceni a justifié la souveraineté internationale de l'Etat congolais et le levier de puissance étatique du Congo face à la communauté internationale malgré les multiples pressions, sollicitations et les désaveux des autres Etats puissants sur le recours à la machine à voter au triple scrutin du 30/12/2018, le gouvernement congolais est resté intransigeant et a finalement réussi à adhérer la communauté internationale dans l'option levée par la Ceni. Ceci est justifié par le nombre des félicitations internationales au nouveau chef de l'Etat élu par la machine à voter. En analysant cette question par la méthode stratégique de Michel CROZIER et Erhard Friedberg, rend l'objet intelligible. Ils affirment: « les organisations sont des construits (produit) sociaux, c'est-à-dire qu'elles sont le contingent de relations de pouvoir entre acteurs contraint par des situations d'interdépendance. » Autrement dit, le fonctionnement réel des organisations est la résultante des multiples jeux stratégiques qui se tissent entre tous ces acteurs.

A la lumière de cette analyse, la controverse tant décriée de la machine à voter a été un enjeu au-delà des cercles nationaux, mais, aussi de la puissance étatique et de la souveraineté externe de la République Démocratique du Congo. Les stratégies déployées des uns et des autres avaient toutes un sens de combats politiques dont le victorieux a été Felix Tshisekedi avec son UDPS et le FCC ainsi que la Ceni. La légitimité politique est le combat politique jouable même après un très controversé processus électoral comme nous le confirme le troisième point de cette étude.

### REFERENCES

1. NTUMBA LUABA., Droit constitutionnel général, Kinshasa, Ed. Université africaine, 2005
2. NGAMBA-BINDA et al., *République Démocratique du Congo, Démocratie et participation à la vie politique. Une évaluation des premiers pas dans la IIIème République*, Johannesburg, OSISA, 2010
3. Robert Michel, les parti politiques, Paris, 1971
4. Hermet Guy et al., *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, armand colin, Paris, 2001
5. MOKUTA MWAMBUSA P., Premières élections pluralistes post-Mobutu, Paris, l'Harmattan, 2012
6. De Saint-Moulin L., *La répartition des enrôlés en 2011 et 2012*, Congo-Afrique n°459, Novembre 2011
7. Bourdieu Pierre., *Le capital Social. Notes provisoires. Actes de la recherche en sciences sociales*, N°31, Janvier
8. VERHAEGEN B., « *Démocratie et développement* », in Congo Afrique, N°262-270, 1992
9. NGUMBI KITETE C., *Configuration des résultats des élections législatives de 2006 et de 2011 dans la Ville de Kisangani : Analyse socio-politique*, revue de l'IRSA, N°20, Novembre 2014
10. La loi N°15/001 du 12 février 2015 modifiant et complétant la loi N°06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales.
11. WELEPELE E., *Cours d'aspects politiques et administratifs du développement*, dispensé en L2 SP, SPA, FSSAP, UNIKIS, 2018-2019
12. O'Neal B., *Les systèmes électoraux*, bibliothèque du parlement : sur <http://dsp-tpsyc.umontreal.g.c.ca/collection>. R :LOPB dp/BP/bp 334 t.latern..
13. Patrick KANGA., *Cadre du FCC, il intervient sur la question de la machine à voter* SUR [www.actualite.consulte](http://www.actualite.consulte)
14. André ATUNDU LIONGO., *Porte-parole de la majorité présidentielle qui répond aux questions du journaliste de la radio okapi*. Sur [www.radiookapi.net](http://www.radiookapi.net)
15. Christophe LUTUNDULA, Proche de Moïse Katumbi et cadre de Ensemble pour le changement à lire sur : [www.jeuneafrique.com](http://www.jeuneafrique.com)